

Ils n'ont pas le pouvoir que l'argent confère à des sociétés comme Cargill, Shell Oil et Eli Lilly. Ce sont ces sociétés que le gouvernement écoute. C'est sur ces groupes que le gouvernement concentre son attention. C'est eux qu'il écoute et auxquels il répond contrairement aux experts et aux gens qui travaillent dans ce domaine et qui y ont consacré toute leur vie. Voilà le problème que pose ce projet de loi.

Les députés d'en face ont dit ce soir, à propos de la protection des obtentions végétales, que ce projet de loi sera bénéfique aux agriculteurs et aux producteurs. Cela se produit déjà dans d'autres pays où on protège les obtentions végétales. Les sociétés de semences qui ont obtenu des brevets pour leurs semences et qui peuvent compter sur la protection en question— et en l'occurrence, il s'agit d'une période de 18 ans— exercent des pressions sur les gouvernements, afin de prétendre que les agriculteurs ne devraient pas avoir le droit de conserver les semences.

On s'attend à ce que dans certains pays, on présente des projets de loi tendant à forcer les agriculteurs à verser un droit aux entreprises, s'ils conservent les semences. Est-ce avantageux pour les agriculteurs? Est-ce un gouvernement qui fait tout en son pouvoir pour les petits producteurs? S'agit-il d'un gouvernement qui entend protéger l'agriculture et conserver une structure rurale? Je n'en crois rien. C'est là un gouvernement qui adopte une législation tendant simplement à concentrer les richesses du pays entre de moins en moins de mains. voilà le problème que présente ce projet de loi.

L'idée est bonne, mais de très importants amendements s'imposent. Il s'agit d'un gouvernement qui nous entraîne sur une voie dangereuse qui risque d'être catastrophique. Les profits possibles dans ce domaine sont inimaginables. On parle en l'occurrence de millions et de millions de dollars. Cela peut être extrêmement rentable.

Cependant, lorsqu'un petit groupe de sociétés a la haute main sur tout un secteur et un monopole, elles peuvent alors décider quels produits seront cultivés dans les régions rurales du pays. Contrairement à certains députés qui prétendent qu'il ne faut pas s'inquiéter, si ce projet de loi est adopté sans amendement, il va avoir des répercussions catastrophiques pour les exploitations agricoles familiales du pays. Les régions rurales vont beaucoup en souffrir.

Lorsque nos vis-à-vis ont adopté la législation sur les brevets pharmaceutiques, ils ont prétendu que des emplois seraient créés dans le domaine de la recherche et du développement. Or, ces emplois ne se sont pas encore concrétisés au Canada. Et ils ne se concrétiseront pas

avec les mesures de protection des obtentions végétales.

Les entreprises sont en affaires pour faire des bénéfices. On ne peut pas en blâmer une entreprise. Chaque année, les actionnaires nomment des administrateurs chargés de veiller à ce que l'entreprise fasse des profits. Si les administrateurs échouent, ils devraient être licenciés. C'est comme cela que le système fonctionne, et le système est juste. Il n'y a pas de mal à faire des bénéfices.

Le gouvernement ne devrait pas adopter une mesure législative qui accorde tout simplement aux entreprises agrico-commerciales l'autorisation d'imprimer des billets de banque, ce qui va leur permettre de remplir leurs bourses et d'afficher une hausse incroyable de recettes. Cela ne représente qu'une dépense de plus, une dépense de plus pour les familles agricoles et une autre façon d'être mises en tutelle. Et c'est un gouvernement qui parle de libre entreprise. Mais ce n'est pas de la libre entreprise. Lorsque les choses se concrétiseront, les entreprises auront leur mot à dire dans le choix des variétés que planteront les agriculteurs, la date à laquelle ils les planteront et la méthode qu'ils utiliseront. D'où le problème que pose ce projet de loi.

Ces entreprises ne s'efforcent pas de développer une variété végétale qui puisse résister aux divers insectes et aux autres problèmes associés à l'agriculture et aux récoltes. Au lieu de concevoir une variété résistante aux parasites, elles concentrent leurs travaux sur le transfert génétique devant garantir la dépendance des pesticides, c'est-à-dire sur un produit qui pourrait leur rapporter gros. Si ces entreprises peuvent créer une variété de semence, prouver qu'elle produit beaucoup et convaincre les producteurs de l'acheter, elles le feront, soyez-en assurés.

Malheureusement, à mesure que les variétés disparaîtront, ce qui sera inévitable, les producteurs seront obligés de se plier aux décisions des entreprises agrico-commerciales. C'est la conclusion qu'ont tirée les participants au congrès, la conclusion à laquelle en sont venus les spécialistes du domaine.

Ce projet de loi n'est qu'à l'étape de la deuxième lecture, Dieu merci. J'espère certes qu'en comité, nous pourrions y apporter des amendements. J'espère sincèrement que le comité recommandera à la Chambre de modifier ce projet de loi pour qu'il offre une certaine protection aux producteurs de notre pays au lieu de favoriser uniquement l'agri-négoce.

Mes collègues et moi travaillerons très fort pour que ce projet de loi soit ou bien rejeté, ou bien présenté à la Chambre sous une forme qui réponde aux besoins des Canadiens moyens et non à ceux de l'agri-négoce. J'espère que tel sera le résultat final de ce projet de loi.